



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Difficultés des pêcheurs professionnels en eau douce

Question orale n° 360

Texte de la question

Mme Anne-Cécile Violland attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur les difficultés actuelles auxquelles sont confrontés les pêcheurs professionnels en eau douce, telles que la question des AOT, l'importance de l'affichage de la provenance des poissons locaux sur les cartes de restaurant, ou encore la différence de statut entre les pêcheurs professionnels en mer et en eau douce. Les premiers sont rattachés au ministère de la transition écologique alors que les seconds dépendent du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Cette différence de gestion revêt plusieurs écueils et souvent les pêcheurs en eau douce restent les grands oubliés des politiques publiques. Par ailleurs, depuis plusieurs mois, les pêcheurs professionnels en eau douce rencontrent des difficultés croissantes menaçant leur exercice et d'une manière générale mettant en péril la pérennité de cette profession déjà lourdement touchée. De nombreuses espèces de poissons sont en danger ou ont vu leurs populations diminuer, souvent à cause de la surexploitation. Cela rend la pêche plus difficile et moins rentable. Ils sont confrontés aux conséquences des pollutions des eaux, notamment par les produits chimiques, les plastiques et les métaux lourds, qui affectent la qualité de l'eau et la santé des écosystèmes aquatiques. Les poissons peuvent être contaminés, ce qui a des conséquences économiques et sanitaires. Les variations de température, les sécheresses et les inondations perturbent les habitats aquatiques et les cycles biologiques des poissons. Ces changements affectent les périodes de reproduction et les zones de pêche traditionnelles. Les réglementations sur les quotas de pêche et les périodes de pêche sont de plus en plus sévères pour protéger les stocks de poissons. Ces restrictions peuvent limiter les possibilités de pêche et réduire les revenus des pêcheurs. L'urbanisation, l'agriculture intensive et les travaux d'aménagement des cours d'eau (barrages, digues, etc.) dégradent les habitats naturels des poissons, ce qui réduit la diversité et la productivité des écosystèmes aquatiques. Ces difficultés nécessitent une gestion durable des ressources et une adaptation continue des pratiques de pêche pour assurer la viabilité économique et écologique de l'activité. Les pêcheurs, particulièrement concernés par les questions de la faune et de la flore aquatiques sont les premiers ambassadeurs de leur préservation. Néanmoins, cela se répercute nécessairement sur leur activité réduite qui est dépendante des arrêtés de suspension de pêche. Les administrations déconcentrées tentent, pour certaines, d'apporter des réponses temporaires pour soutenir cette économie par des réductions ou exonérations de licences mais il s'agit de mesures momentanées, qui ne sont pas égales sur l'ensemble du territoire et qui ne répondent pas aux difficultés croissantes qui nécessitent un appui plus complet auprès de cette profession. Ils sont les ambassadeurs d'un savoir-faire et d'une économie qui est en disparition, où les vocations font défaut compte tenu de la rudesse du métier et de ces difficultés croissantes. Aussi, elle souhaiterait connaître les actions que le Gouvernement entend mener pour soutenir les pêcheurs professionnels en eau douce, cette économie locale et ce savoir-faire.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Cécile Violland](#)

Circonscription : Haute-Savoie (5^e circonscription) - Horizons & Indépendants

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 360

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche

Ministère attributaire : Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [3 juin 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [3 juin 2025](#)